



3ème édition de la COP de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mardi 2 juin 2026
Salon d'honneur





Table ronde

**Jeux olympiques et
paralympiques d'hiver 2030 : un
impact environnemental maîtrisé
et un héritage maximisé**

10h-11h15

JOP 2030 : un impact environnemental réduit et un héritage maximisé

Points forts :

- La synergie entre le Secrétariat Général à la Planification Écologique, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques et les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur est d'ores et déjà constructive. Elle s'appuie sur une feuille de route environnementale clairement définie et partagée.
- La volonté d'intégrer les enjeux écologiques se matérialise concrètement dans les domaines de la mobilité, de l'eau et du foncier (notamment via les Bus à Haut Niveau de Service, les ascenseurs valléens et des clauses environnementales).
- Le projet constitue également une opportunité d'héritage durable pour les territoires alpins, notamment via les infrastructures et l'éducation.
- Enfin, l'outil de « jumeau numérique » permet de modéliser, de visualiser et d'anticiper précisément les évolutions ainsi que les impacts territoriaux du projet.



Points de débat :

- Des préoccupations persistent concernant la qualité de l'air, les paysages et la biodiversité.
- Les acteurs associatifs expriment aussi une forte attente de transparence des données.
- Enfin, un besoin important de dialogue et de concertation avec les acteurs de terrain est souligné.



Jacques VERGNES, directeur délégué aux JOP au conseil régional



Victoria SIEBERT, cheffe de pôle au Secrétariat général à la planification écologique (SGPE)



Yannick GHIRON, directeur de la Stratégie, de l'innovation et de l'expertise de Solideo Alpes 2030



Élie PATRIGEON, directeur Impact, héritage et durabilité du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques des Alpes 2030

Jean-Laurent FÉLIZIA, expert

Retrouvez tous les éléments sur le site connaissance du territoire

<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/la-planification-ecologique-en-region-provence-alpes-cote-dazur>



Inscription à l'infolettre



Rechercher

AVENIR DE NOS TERRITOIRES : LE SRADDET ▾ CONNAISSANCE DU TERRITOIRE : LA PLATEFORME ▾

Vous êtes ici : [Accueil](#) > La planification écologique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Partager cette page [f](#) [t](#) [in](#) [e](#) [p](#)

La planification écologique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Engagez-vous !

Plaquette synthétique
de la 2e Cop régionale
(pdf - 7.87 Mi)

Le 27 novembre 2023, la Conférence des Parties (COP) de la planification écologique pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur était lancée en présence de Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Sabrina Agresti-Roubache, Secrétaire d'État en charge de la citoyenneté et de la ville et Antoine Peillon, Secrétaire général à la Planification écologique, par Renaud Muselier, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Christophe Mirmand, préfet de région. Depuis, la démarche progresse activement.

L'ensemble des travaux menés lors de la territorialisation de la planification écologique viendra nourrir un plan de transformation régional écologique et énergétique. C'est un outil qui se veut opérationnel et dynamique. Il prendra la forme d'une feuille de route pour l'ensemble des acteurs du territoire, précisant les objectifs à atteindre en 2030, en 2040 et à 2050, et les actions mises en œuvre et à mettre en œuvre pour y parvenir.